

*Pour publication immédiate*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **19.06.2015**

---

### **Ensemble pour la Yamaska : les MRC s'engagent**

**Granby – Les élus des six principales MRC du bassin versant de la Yamaska s'engagent à faire front commun pour améliorer la gestion intégrée de l'eau sur le territoire.**

Le Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME Yamaska) se dote d'un comité technique qui aura le mandat de proposer aux élus des projets pilotes collaboratifs en lien avec la qualité de l'eau en zone agricole, la conservation et la restauration de milieux humides, la gestion des eaux usées et du ruissellement, ou toute autre problématique jugée prioritaire.

Cet exercice de priorisation et de mise en œuvre de nouvelles actions est au centre des travaux du RAME Yamaska. Mis en place en 2014 suite aux États généraux de l'eau du bassin versant, le RAME rassemble les MRC Acton, Brome-Missisquoi, des Maskoutains, La Haute-Yamaska, Pierre-De Saurel et Rouville. Son comité directeur est composé d'un élu de chacune des six MRC, appuyé par les hauts dirigeants de celles-ci et coordonné par l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska).

« Les MRC ont beaucoup de compétences légales en matière de gestion de l'eau et, déjà, elles mettent en œuvre chaque année une panoplie de projets fort intéressants, dit le président de l'OBV Yamaska, Stéphane Mailloux. Le RAME Yamaska mettra en commun les bonnes pratiques existantes et visera une cohésion d'amont en aval du bassin versant dans les futures actions du monde municipal. »

Les membres du comité directeur du RAME, réunis récemment, ont mandaté l'OBV Yamaska de procéder à la création du comité technique, qui sera composé principalement de gestionnaires régionaux des cours d'eau et de responsables de l'aménagement du territoire des MRC. En vue des recommandations que fera ce nouveau comité, les élus ont également convenu de proposer à leur conseil des maires respectif la planification d'actions communes liées à l'eau en amont de chaque exercice de prévisions budgétaires annuelles et ce, dès la préparation cet automne des budgets 2016.

Parallèlement à cette démarche, l'OBV a intégré les grands chantiers et le plan d'action des États généraux de l'eau au nouveau Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant, qui est présentement en cours d'approbation gouvernementale. Une fois ce plan approuvé, les



MRC seront encouragées de se l'approprier et de s'engager à mettre en œuvre sur leur territoire certaines actions qu'il propose.

Au-delà de la contribution de chaque MRC à la mise en œuvre du PDE, les travaux du RAME auront un effet multiplicateur obtenu par une réelle prise en considération des unités de bassins versants.

« Restaurer un milieu humide, c'est bien; mais imaginons, par exemple, que nous restaurons plusieurs milieux humides riverains dans un sous-bassin partagé par 14 municipalités et trois MRC : cela peut avoir des impacts très tangibles pour la pérennité des infrastructures, pour le maintien de la biodiversité et, au final, pour l'amélioration de la qualité de vie de milliers de personnes », explique Joshua Bleser, le coordonnateur du RAME pour l'OBV Yamaska.

Les membres du comité directeur du RAME Yamaska considèrent que cette prise en main régionale pave bien la voie à une éventuelle demande de soutien gouvernemental pour la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour la Yamaska.

Parmi les outils de concertation dont disposera la RAME, notons un Forum de l'eau prévu aux deux ans. Au menu : partage de projets prévus et en cours, formations techniques et ateliers de priorisation techniques et politiques. Le premier Forum de l'eau, sur le thème des milieux humides, a eu lieu en février et le comité directeur du RAME a déjà mandaté le comité technique d'explorer des projets pilotes potentiels de conservation ou restauration de milieux humides dans les six MRC.

*Les États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska sont un vaste exercice de consultation et concertation organisé en 2012-2013 par l'OBV Yamaska. L'objectif était de proposer des bonifications au Plan d'action du bassin versant afin de retrouver des usages de l'eau et d'assurer la pérennité des biens et services écologiques fournis par les écosystèmes aquatiques du bassin versant.*

*L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement d'élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE) et de promouvoir et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. Les objectifs de l'OBV et du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.*

-30-

**Source et information :**

Joshua Bleser  
 Coordonnateur de projets  
 Organisme de bassin versant de la Yamaska  
 450-956-1164, poste 226  
[joshua.bleser@obv-yamaska.qc.ca](mailto:joshua.bleser@obv-yamaska.qc.ca)

